



## UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS

18 rue de la grange batelière – 75 009 Paris

Tél : 01.43.54.21.26. - Fax : 01.43.29.96.20.

[contact@union-syndicale-magistrats.org](mailto:contact@union-syndicale-magistrats.org)

[www.union-syndicale-magistrats.org](http://www.union-syndicale-magistrats.org)

Paris, le 4 septembre 2020

Monsieur le Ministre,

L'USM souhaite attirer votre attention sur certaines missions méconnues et chronophages qui incombent aux magistrats de l'ordre judiciaire.

Ainsi, dans le cadre des élections des sénateurs, le collège électoral est présidé par le président du tribunal judiciaire chef-lieu du département, assisté de deux juges au dit tribunal. Ces élections mobilisent donc un magistrat en charge de la commission de propagande, puis trois magistrats tout un dimanche, sans indemnisation ni repas, ni récupération ou compensation quelconque.

Par ailleurs, les magistrats participent à des dizaines de commissions administratives, dont les compétences sont parfois assez éloignées de la mission de préservation de la liberté individuelle assignée à l'autorité judiciaire par l'article 66 de la Constitution. Dans le rapport intitulé « Le juge du XXIème siècle » de décembre 2013, le groupe de travail présidé par Monsieur DELMAS-GOYON en avait dressé une liste de sept pages. Il avait préconisé la suppression de la participation des magistrats dans 28 de ces commissions, dont la commission de propagande et les bureaux des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Madame BELLOUBET avait elle-même été interpellée lors de notre congrès à Paris en novembre 2019 au sujet de la participation bénévole des magistrats à ce processus électoral. Par courrier du 8 janvier 2020, elle nous a indiqué que la revalorisation des indemnités allouées aux magistrats siégeant dans les commissions de propagande pouvait être envisagée. Par courrier du 22 mai dernier, il nous a été indiqué qu'une réflexion était en cours avec le ministère de l'intérieur.

Monsieur Eric DUPOND-MORETTI  
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice  
13, place Vendôme  
75001 PARIS

Nous souhaiterions connaître le résultat de cette réflexion et si la direction du budget a bien été saisie, comme annoncé dans le courrier précité. Par ailleurs, nous nous interrogeons sur les suppressions ou allègements de la participation des magistrats annoncés dans ce même courrier. En effet, dans le contexte actuel d'appurement des stocks résultant de la crise sanitaire et de pénurie de moyens que nous dénonçons toujours, l'absence de réponse récurrente sur ce sujet est particulièrement sensible en juridiction à l'approche des élections sénatoriales.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'P' and 'A', all enclosed within a horizontal line that extends to the left and right.

Céline PARISOT  
Présidente de l'USM